

# COMMUNE DE PUSIGNAN

## Périmètre de Protection Modifié (PPM)

### Rapport de présentation

En application de l'article L621.2 du code du patrimoine, l'architecte des bâtiments de France propose à la commune de Pusignan un PPM.

#### Le monument et son environnement

La chapelle de Pusignan, dont l'origine remonte au XIIème siècle est située au centre du cimetière de la commune, qui forme une terrasse dominant toute la plaine du Bas-Dauphiné.

Les abords de la chapelle sont constitués :

- au nord d'un secteur « villageois » (dit « Moifond »), au parcellaire ancien rural, dont la trame viaire a peu évolué depuis le XIXème siècle, tout comme les implantations de bâti qui s'y trouvent (persistances du cadastre napoléonien). Tout en étant relativement modeste, ce cadre forme un ensemble historique et paysager cohérent au rapport de proximité voire de covisibilité très sensibles avec la chapelle.
- au sud, en contrebas, d'une vaste zone d'activités comprenant d'immenses hangars, et autres équipements préfigurant le paysage de l'aéroport de Saint-Exupéry, anachroniques et peu valorisants pour la chapelle,
- à l'est, quelques constructions éparses, formant globalement un hameau (anciennes fermes, XIXè avec quelques constructions plus récentes), avec une zone naturelle verdoyante très qualitative pour la perception du grand paysage de la chapelle.

#### Enjeux de protection

Le nouveau périmètre s'attachera :

- à exclure du périmètre de protection de 500m la zone d'activité totalement dénuée d'enjeux patrimoniaux, sans rapport historique avec le monument, ne participant pas à sa mise en valeur.
- à conserver les parties les plus sensibles au Nord et à l'Est, où le maintien du cadre patrimonial bâti et paysager est important à assurer.

LYON, le 30/07/2009

L'architecte des Bâtiments de France

Emmanuelle DIDIER